



## semaine à 4 jours et semaine à 5 jours prise de congé

Par **salarie001**, le **18/03/2011** à **11:28**

bonjour

je travaille à 35h dans une association

une semaine paire du mardi au vendredi 4jours = 35h

une semaine impaire du mardi au samedi 5 jours = 35h

quand je pose une semaine de congé, semaine paire ou impaire je pose 5 jours de congés, ce que je ne remet pas en cause

il m'arrive aussi de poser semaine 3 jours en congé et le dernier en récupération des heures supplémentaire.

quand je souhaite poser un jour uniquement de congé le vendredi d'une semaine paire mon employeur souhaite que je pose aussi le samedi! jours ou je fais 0h de travail !

j'aimerais avoir l'avis d'un professionnel la dessus

en effet quand je pose ma fin de semaine les semaines impaire j'ai le droit de poser le vendredi en congé et le samedi en récup (4h)

pourquoi je ne pourrai pas poser les semaines paire le vendredi en congé et le samedi en récup (0h) puisque je ne travaille pas le samedi

en vous remerciant !

Par **P.M.**, le **18/03/2011** à **12:11**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir combien de jours de congés payés vous acquérez par mois de travail...

Par **salarie001**, le **18/03/2011** à **12:28**

bonjour

2,5 par mois soit 30 jours par an = 6 semaines (5 droit du travail + une convention de l'animation)

cordialement

Par **P.M.**, le **18/03/2011** à **14:36**

Donc le décompte part du premier jour ouvré qui aurait dû être travaillé jusqu'au dernier jour ouvrable (samedi compris)...